



LUTTONS CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Plateforme de revendications – Élections provinciales 2026

Table des matières

<i>Rappel des revendications</i>	3
<i>Introduction</i>	5
1. <i>Frais de scolarité</i>	6
2. <i>Aide financière aux études</i>	8
3. <i>Stages</i>	10
4. <i>Insécurité alimentaire étudiante</i>	13
5. <i>Santé psychologique étudiante</i>	15
6. <i>Communauté étudiante internationale</i>	17
7. <i>Violences à caractère sexuel</i>	20
8. <i>Fonds de recherche du Québec</i>	21
9. <i>Communauté étudiante autochtone</i>	23
10. <i>Transition socioécologique</i>	25
11. <i>Réforme du mode de scrutin</i>	28

Rappel des revendications

REVENDICATION 1

Que le gouvernement du Québec procède à un gel des frais de scolarité imposés par les universités ou le gouvernement.

REVENDICATION 2

Que le gouvernement du Québec mène un chantier pour réviser en profondeur le programme d'aide financière aux études, notamment en augmentant les dépenses admises pour prendre en compte le coût réel de la vie, et que la population étudiante y soit dûment représentée.

REVENDICATION 3

Que le gouvernement du Québec rémunère tous les stages, qu'ils soient d'observation, d'acquisition ou de mise en œuvre.

REVENDICATION 4

Que le gouvernement du Québec reconnaisse le droit aux stagiaires de se syndiquer.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Québec mette en place un programme de soutien financier pour créer et pérenniser des initiatives étudiantes d'aide alimentaire en enseignement supérieur.

REVENDICATION 6

Que le gouvernement du Québec renouvelle le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMEES).

REVENDICATION 7

Que le gouvernement du Québec instaure un prix plafond sur les frais de scolarité de la communauté étudiante internationale.

REVENDICATION 8

Que le gouvernement du Québec permette aux personnes diplômées au Québec d'obtenir rapidement le certificat de sélection du Québec (CSQ) immédiatement après la fin de leurs études.

REVENDICATION 9

Que le gouvernement du Québec rende admissible la communauté étudiante internationale poursuivant des études de niveau universitaire au Québec à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments de la RAMQ moyennant une prime annuelle inférieure aux coûts actuels de leur régime d'assurance privé.

REVENDICATION 10

Que le gouvernement du Québec réalise une enquête nationale sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

REVENDICATION 11

Que le gouvernement du Québec interdise les relations intimes en contexte de rapport d'autorité dans le milieu de l'enseignement supérieur.

REVENDICATION 12

Que le gouvernement du Québec augmente le financement du Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le but d'augmenter la valeur des bourses de maîtrise et de doctorat et de financer l'ensemble des demandes recommandées par les comités d'évaluation.

REVENDICATION 13

Que le gouvernement du Québec forme l'ensemble du personnel universitaire à la sécurisation culturelle afin que les personnes enseignantes et employées connaissent et comprennent les réalités des communautés autochtones et les spécificités des personnes étudiantes des Premiers Peuples.

REVENDICATION 14

Que le gouvernement du Québec reconnaisse pleinement le droit des Premiers Peuples à assumer leur pleine autodétermination éducative, de la petite enfance jusqu'aux études universitaires. Cette reconnaissance doit se traduire par un appui concret, durable et structurant au développement, à la mise en œuvre et à la gestion de programmes éducatifs conçus par et pour les Premiers Peuples, en harmonie avec leurs langues, leurs traditions, leurs valeurs et leurs approches pédagogiques distinctes.

REVENDICATION 15

Que le gouvernement du Québec assure une aide financière aux universités menant des projets d'efficacité énergétique et de conversion des énergies vers des sources durables afin que les universités québécoises atteignent la carboneutralité d'ici 2030 au plus tard.

REVENDICATION 16

Que le gouvernement du Québec s'engage refuser tout projet de pipelines, d'oléoducs, de gazoduc, d'usine de liquéfaction de gaz naturel ou de développement des hydrocarbures.

REVENDICATION 17

Que le gouvernement du Québec réforme le mode de scrutin pour refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire.

Introduction

Les prochaines élections provinciales, qui auront lieu en octobre 2026, représentent une excellente occasion de présenter les revendications de la communauté étudiante québécoise auprès des personnes candidates des partis politiques provinciaux. Cette plateforme identifie quinze demandes qui s'insèrent dans 10 thèmes, soient les frais de scolarité, l'aide financière aux études, les stages, la santé psychologique étudiante, la communauté étudiante autochtone, les violences à caractère sexuel, la recherche étudiante, la communauté étudiante internationale et la transition socioécologique.

La précarité étudiante demeure un enjeu central qui traverse la majorité de ces thématiques. Que ce soit par l'augmentation constante du coût de la vie, la flambée des loyers, la difficulté d'accéder à une aide financière suffisante ou encore la nécessité de cumuler études et emploi, de nombreuses personnes étudiantes se retrouvent dans une situation de vulnérabilité qui nuit directement à leur réussite scolaire et à leur bien-être. Il est donc impératif que les partis politiques reconnaissent cette réalité et s'engagent à mettre en place des mesures concrètes afin de réduire cette précarité et de garantir à la communauté étudiante des conditions de vie dignes et stables.

1. Frais de scolarité

REVENDEICATION 1

Que le gouvernement du Québec procède à un gel des frais de scolarité imposés par les universités ou le gouvernement.

La hausse des frais de scolarité exerce une influence notable sur l'accessibilité aux études supérieures. En effet, les recherches montrent qu'une augmentation des frais nuit particulièrement à la poursuite des études pour certaines catégories de personnes étudiantes, notamment les parents aux études, les personnes étudiantes de première génération ainsi que les francophones au Québec¹. De plus, les frais de scolarité étant la deuxième dépense la plus importante pour les personnes étudiantes, ils contribuent activement à l'endettement étudiant dont le montant moyen est de 11 735 \$ par année².

C'est pourquoi, depuis toujours, le mouvement étudiant lutte pour que toutes les personnes puissent accéder à l'enseignement supérieur, sans barrières financières. Les frais de scolarité sont ainsi au cœur des revendications portées par les associations étudiantes, dans une optique de justice sociale et d'inclusion. L'histoire récente nous rappelle l'importance de ces enjeux : la dernière tentative du gouvernement d'augmenter les frais de scolarité a mené à une mobilisation étudiante sans précédent, culminant avec le « printemps érable » de 2012. Aujourd'hui encore, dans un contexte marqué par une forte hausse du coût de la vie, les études universitaires demeurent inaccessibles pour une part importante de la population. Les frais de scolarité sont indexés annuellement selon la variation du revenu disponible des ménages par habitant³ avec un maximum de 3%⁴

¹ Doray, P., Laplante, B. et Bastien, N. (2015). *Quel est l'impact de la hausse des frais d'inscription sur l'accès à l'université? L'exemple du Québec*. Cairn. <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2015-1-page-162.htm>

² Groupe de recherche en économie publique appliquée. (2023). *Rapport sur le financement et l'endettement des étudiant.e.s universitaires du Québec*. Union étudiante du Québec. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-sur-le-financement-et-lendettement-etudiantUEQ.pdf>

³ Gouvernement du Québec. (2025). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/regles-budgetaires-universites-2024-2025-mars2025.pdf>

⁴ Éditeur officiel du Québec. (2025). *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/l-7.1.pdf>

introduit par la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*. Cette loi avait pour objectif de limiter l'impact de l'inflation importante due à la pandémie. Elle stabilise le montant des investissements du gouvernement en enseignement supérieur. Elle résulte donc d'un compromis social permettant d'éviter une nouvelle crise sans augmenter substantiellement les dépenses du gouvernement en enseignement supérieur. Pour autant, les associations étudiantes continuent de défendre une plus grande accessibilité à l'enseignement supérieur et resteront vigilantes face à toute nouvelle hausse.

Ainsi, en vue de l'arrivée à échéance de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* en décembre 2026, les associations étudiantes revendiquent que le gouvernement du Québec ne propose aucune mesure qui aurait pour effet d'augmenter la contribution financière des personnes étudiantes.

2. Aide financière aux études

REVENDEICATION 2

Que le gouvernement du Québec mène un chantier pour réviser en profondeur le programme d'aide financière aux études, notamment en augmentant les dépenses admises pour prendre en compte le coût réel de la vie, et que la population étudiante y soit dûment représentée.

L'aide financière aux études (AFE) ne répond pas adéquatement aux besoins étudiants. La population étudiante se trouve actuellement en situation de précarité et d'endettement⁵ et le programme de l'AFE, prévu pour permettre à cette population de subvenir à ses besoins pendant leurs études, doit être revu. Le calcul de l'AFE comporte plusieurs incohérences, notamment l'écart entre les frais de subsistance reconnus par rapport au coût réel de la vie, les critères d'admissibilité pour les personnes étudiantes à temps partiel notamment dans un contexte de conciliation famille-travail-étude⁶ ou encore le revenu protégé.

Selon le *Rapport sur le financement et l'endettement des étudiant.e.s universitaires du Québec*, les dépenses les plus importantes pour les personnes étudiantes correspondent à celles pour l'habitation, pour les personnes à charge, pour les frais de scolarité ainsi que celles pour l'alimentation⁷. L'enquête Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes (PHARE), menée en 2021 par l'UTILE⁸, rapporte même que 64 % des personnes étudiantes locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu mensuel au logement. Or, selon les critères de la Société canadienne d'hypothèques et de

⁵ Groupe de recherche en économie publique appliquée. (2023). *Rapport sur le financement et l'endettement des étudiant.e.s universitaires du Québec*. Union étudiante du Québec. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-sur-le-financement-et-lendettement-etudiantUEQ.pdf>

⁶ Coalition pour la conciliation famille-travail-études. (s.d.). *Principales revendications de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ)*. https://ccfte.org/wp-content/uploads/2024/01/concilier_docsynthese-1.pdf

⁷ Groupe de recherche en économie publique appliquée. (2023). *Rapport sur le financement et l'endettement des étudiant.e.s universitaires du Québec*. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-sur-le-financement-et-lendettement-etudiantUEQ.pdf>

⁸ UTILE. (2022). *Le logement étudiant au Québec, rapport de recherche*. https://cdn.prod.website-files.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/62e2db9eec481f4aa84c8390_Rapport-PHARE-2021_20220728.pdf

logement (SCHL), un tel taux d'effort⁹ est synonyme de précarité financière¹⁰. Il est donc évident que les revenus des personnes étudiantes, dont l'AFE, ne sont pas suffisants pour couvrir les importantes augmentations des loyers dans les dernières années. Par ailleurs, un sondage de la firme Léger, commandé par l'UEQ, montre que 40% des personnes étudiantes ont vécu au moins une situation d'insécurité alimentaire dans les 12 derniers mois¹¹. Il est d'autant plus alarmant que cette proportion est plus élevée pour les personnes bénéficiaires de l'AFE. Au total, 68 % des personnes sondées ayant recours à de l'aide alimentaire bénéficient de l'AFE. Cette incohérence montre la nécessité de revoir le calcul du programme de l'AFE.

Pour mieux soutenir la population étudiante et la sortir de la précarité financière, particulièrement dans un contexte de crise du logement et d'inflation importante dans les dernières années, il est essentiel que le calcul de l'aide financière soit revu en profondeur. De plus, il est primordial que la population étudiante participe à l'établissement des modifications pour qu'elles répondent adéquatement à ses besoins. Les montants octroyés devraient également être réajustés annuellement et automatiquement, afin de refléter plus fidèlement la réalité du terrain et de protéger les personnes étudiantes les plus vulnérables.

⁹ Le taux d'effort correspond à « la proportion de ses revenus qu'un ménage consacre au logement [...] [un] ménage est considéré comme éprouvant des besoins impérieux en matière de logement si son logement n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et qu'il doit consacrer 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour accéder à un logement acceptable sur le marché local » (Centraide du Grand Montréal, 2022).

¹⁰ Nanowski, J. et al. (2024). *Rapport sur le marché locatif*. Société canadienne d'hypothèques et de logement. https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/rental-market-report-2023-fr.pdf?rev=b092b53f-8190-4a1c-98dc-34f637e3e805&_gl=1*11r5tj0*_gcl_au*MTgxNDg0NzIxNy4xNzE4NTAxMzg2*_ga*MTI1NTg3OTIyNi4xNzE4NTAxMzg2*_ga_CY7T7RT5C4*MTcxODgwMjE0MS4yLjAuMTcxODgwMjE0Mi41OS4wLjA.

¹¹ Léger. (2024). *L'insécurité alimentaire en milieu d'enseignement supérieur*. Union étudiante du Québec. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/c38f0b6b-8a6d-4b20-bc07-83ec796948bd.pdf>

3. Stages

REVENDEICATION 3

Que le gouvernement du Québec rémunère tous les stages, qu'ils soient d'observation, d'acquisition ou de mise en œuvre.

Selon le rapport *Stages étudiants : Portait, enjeux et pistes de solution* du Gouvernement, 88 000 personnes étudiantes de niveau universitaire accomplissent chaque année des stages obligatoires¹². La majorité des stages, soit 77%, sont sans rémunération¹³. Cette réalité, dénoncée depuis des années par le mouvement étudiant, repose sur une iniquité structurelle qu'il est urgent de corriger. Les stagiaires, notamment dans le secteur public, assument régulièrement des responsabilités identiques à celles de personnes diplômées. À titre d'exemple, les personnes étudiantes en enseignement effectuent, lors de leur stage final, plus de 300 heures de prise en charge complète d'une classe, sans rémunération. La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) mentionne d'ailleurs que les stagiaires permettent de contribuer de façon significative à leurs activités¹⁴. La non-rémunération de ces stages revient à exploiter une main-d'œuvre qualifiée, ou en voie de l'être, sous prétexte qu'elle est en formation ou qu'elle reçoit de l'encadrement. Le gouvernement du Québec est d'ailleurs revenu sur sa parole de rémunérer les stages, et ce, malgré, deux motions en ce sens adoptées à l'Assemblée nationale¹⁵.

Alors que les entreprises privées bénéficient de crédits d'impôt pour accueillir des stagiaires et leur versent généralement une compensation, les institutions publiques offrent peu ou pas de soutien financier. Cette disparité crée une iniquité aberrante : le gouvernement valorise davantage les stages dans le secteur privé que dans son propre

¹² Gouvernement du Québec. (2019). *Stages étudiants : portait, enjeux et pistes de solution*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/Stages-etudiants-Portrait-enjeux-pistes.pdf>

¹³ Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité. (2016). *Les jeunes et les stages*. <https://axtra.ca/wp-content/uploads/2017/05/RAPPORT-DE-RECHERCHE-Les-jeunes-et-les-stages.pdf>

¹⁴ Fédération des chambres de commerce du Québec. (2021). *L'importance des stagiaires en contexte de pénurie de main-d'œuvre*. <https://pratiquesrh.com/article/limportance-des-stagiaires-en-contexte-de-penurie-de-main-doeuvre>

¹⁵ Goudreault, Z. (2024). *Québec dit non à la rémunération des stages, malgré un vent de face*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/809822/quebec-non-remuneration-stages>

réseau. Il est paradoxal que l'État ne respecte pas lui-même les standards qu'il incite les entreprises à appliquer. Ne pas rémunérer les stages, c'est favoriser les personnes qui peuvent compter sur un soutien familial ou des économies personnelles. Cette incohérence est d'autant plus flagrante que les stages non-rémunérés sont dans des domaines à prédominance féminine. Les personnes étudiantes doivent souvent choisir entre leur réussite académique et subvenir à leurs besoins. Plusieurs abandonnent leur emploi ou s'endettent pour accomplir leur stage, tandis que d'autres peinent à concilier études, stage, travail et vie personnelle¹⁶.

Valoriser une profession, c'est aussi reconnaître la valeur du parcours qui y mène. La rémunération des stages envoie un message clair : les futures personnes professionnelles sont respectées, leur travail est reconnu et leur formation est essentielle. À l'inverse, maintenir la population étudiante dans une situation de précarité renforce le sentiment de dévalorisation, contribuant à l'abandon de carrières dans des domaines pourtant en pénurie comme l'enseignement et les soins infirmiers. La rémunération des stages permet de favoriser la persévérance scolaire et de renforcer la qualité des services publics. Les associations étudiantes revendiquent la rémunération de tous les stages, dans tous les domaines.

REVENDEICATION 4

Que le gouvernement du Québec reconnaisse le droit aux stagiaires de se syndiquer.

La récente décision du Tribunal administratif du travail (TAT) rendue le 3 octobre 2025¹⁷ illustre les limites du cadre juridique actuel, qui empêche les stagiaires non rémunérés — notamment en enseignement — d'accéder aux droits fondamentaux associés à la syndicalisation. En rejetant les requêtes d'accréditation du Syndicat des stagiaires salariés du Québec (SSSQ-AFPC), le TAT met en lumière un vide juridique majeur : les stagiaires, bien qu'elles contribuent de manière essentielle au bon fonctionnement des

¹⁶ Union étudiante du Québec. (2018). *Avis sur la compensation financière des stages obligatoires – Les stages en enseignement*. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-la-compensation-financiere-des-stages-obligatoires.pdf>

¹⁷ SOQUIJ. (2025). *Décision*. <https://t.soquij.ca/d9P2Y>.

services publics et qu'elles subissent les mêmes contraintes que les travailleurs et travailleuses, ne peuvent bénéficier du droit d'association en syndicat prévu au Code du travail.

L'UEQ soutient les démarches de syndicalisation des stagiaires, dont celle du SSSQ-AFPC, et celle du Syndicat national des stagiaires en éducation (SNSE-CSQ)¹⁸ et réclame que le gouvernement du Québec intervienne afin de combler ce vide législatif et reconnaisse explicitement le droit des stagiaires à se syndiquer.

¹⁸ Syndicat national des stagiaires en éducation (CSQ). (2025). *Un salaire pour les stagiaires*. <https://snse.lacsq.org/>

4. Insécurité alimentaire étudiante

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Québec mette en place un programme de soutien financier pour créer et pérenniser des initiatives étudiantes d'aide alimentaire en enseignement supérieur.

L'insécurité alimentaire chez les personnes étudiantes en enseignement supérieur est un enjeu majeur qui requiert une intervention urgente du gouvernement. Les résultats d'un sondage, réalisé par l'UEQ et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) en 2024, démontre que près de 40% des personnes étudiantes ont vécu au moins une situation d'insécurité alimentaire dans les mois précédant le sondage¹⁹. Par ailleurs, près d'une personne étudiante sur cinq affirme avoir eu recours à une forme d'aide alimentaire durant cette même période. La gravité de la situation a aussi été reconnue par les parlementaires avec l'adoption d'une motion à l'unanimité en octobre 2025 à l'Assemblée nationale pour « évaluer la pertinence de mettre sur pied un fonds d'urgence afin de garantir que personne ne soit contraint de sauter des repas pour poursuivre ses études »²⁰.

À ce jour, le gouvernement n'a mis en place aucune mesure concrète pour soutenir des initiatives d'aide alimentaire répondant aux besoins urgents de la communauté étudiante. Dans ce contexte, il est essentiel que le gouvernement mette en place un programme de soutien financier dédié à la lutte contre l'insécurité alimentaire des personnes étudiantes en enseignement supérieur. L'UEQ propose de s'inspirer de la formule du *Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie en milieu d'enseignement*²¹ instauré en 2024 par le ministère de la Famille. Ce programme offre des subventions pour le démarrage et le fonctionnement des haltes-garderies en milieu d'enseignement supérieur,

¹⁹ Union étudiante du Québec. (2024). *Insécurité alimentaire en enseignement supérieur*. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/ffa27ef7-0eef-4a03-a9e9-748568372ef1.pdf>

²⁰ RadioCanada. (2025). *Précarité alimentaire étudiante : un fonds d'urgence réclamé*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2198445/precarite-alimentaire-etudiante-un-fonds-durgence-reclame>

²¹ Gouvernement du Québec (2024). *Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie en milieu d'enseignement*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/cadre-normatif_PSF_HGE-enseignement.pdf

assurant ainsi leur pérennité. L'UEQ est d'avis qu'un programme similaire pourrait être adapté pour soutenir à la fois le démarrage de nouveaux projets d'aide alimentaire et le maintien des initiatives dans les établissements d'enseignement supérieur, et ce, aussi longtemps que les besoins persistent au sein de la communauté étudiante.

5. Santé psychologique étudiante

REVENDECTION 6

Que le gouvernement du Québec renouvelle le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMEES).

Les résultats des enquêtes de l'UEQ, dont *Sous ta façade* de 2018²² et l'enquête éclair réalisée en 2021 durant la pandémie²³, ont mis en lumière une réalité alarmante : des niveaux de détresse psychologique atteignant jusqu'à 58 %, largement supérieurs à ceux de la population générale. Plus récemment, l'enquête nationale *Temps pour toi*, menée en 2024 par l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (OSMÉES), révèle que 46,6 % des personnes répondantes présentent un épisode dépressif majeur probable, et 42,9 % un trouble d'anxiété généralisée²⁴.

Cet Observatoire, financé grâce au *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur* (PASMEES)²⁵, a marqué une étape importante dans la reconnaissance des enjeux psychosociaux vécus par les personnes étudiantes au Québec. Ce plan a également permis de soutenir la mise en place de services sur les campus, d'améliorer la formation du personnel et de favoriser une meilleure coordination entre les établissements et les ressources communautaires. Cependant, les besoins restent considérables, et les effets à long terme de la pandémie, combinés aux pressions financières, académiques et sociales croissantes, continuent d'affecter la santé mentale étudiante. Pour voir l'évolution de la santé psychologique étudiante et pour évaluer adéquatement l'impact des mesures mises en place, il est essentiel que des enquêtes nationales soient réalisées pour tisser périodiquement un portrait de la situation. Il est

²² Union étudiante du Québec. (2019). *Rapport d'enquête Sous ta façade*. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-enquete-sous-ta-facade.pdf>

²³ Union étudiante du Québec. (2021). *Enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la COVID-19*. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-Enquete-sur-la-Sante-psychologique-COVID-2020.pdf>

²⁴ Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur. (2025). *Enquête sur la santé mentale étudiante : résultats préliminaires (mai 2025)*. <https://osmees.ca/wp-content/uploads/2025/04/Infographie-des-resultats-preliminaires-2.pdf>

²⁵ Gouvernement du Québec. (2021). *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/PASME.pdf>

donc impératif que le gouvernement du Québec renouvelle ce plan d'action au-delà de 2026, avec des engagements bonifiés, à la hauteur des défis actuels. L'UEQ souhaite donc le maintien et la bonification des sommes dédiées à des mesures comme les enquêtes nationales, les campagnes de sensibilisation et l'indexation des subventions. Une deuxième enquête de l'OSMÉES est d'ailleurs prévue en 2026-2027 pour permettre de voir l'évolution de la santé psychologique étudiante.

6. Communauté étudiante internationale

REVENDEICATION 7

Que le gouvernement du Québec instaure un prix plafond sur les frais de scolarité de la communauté étudiante internationale.

Les associations étudiantes revendiquent une meilleure accessibilité aux études pour l'ensemble de la population étudiante, dont la communauté étudiante internationale, qui est un apport important à la société québécoise. L'instauration d'un prix plafond sur les frais de scolarité des personnes étudiantes internationales permettrait ainsi de rendre plus accessibles les études universitaires, d'augmenter la rétention des personnes étudiantes internationales et de rendre le Québec plus attractif au sein du Canada.

Initialement dérèglementés dans certains programmes universitaires en 2008, les frais de scolarité pour la communauté étudiante internationale le sont devenus pour l'ensemble des formations de premier cycle en 2018. Cette dérèglementation des frais de scolarité crée de l'instabilité financière pour les personnes étudiantes en plus de réduire l'attraction et la rétention de la communauté étudiante internationale au Québec. En 2023, un prix plancher a été mis en place pour les personnes étudiantes internationales provenant de pays sans entente pour redistribuer et rééquilibrer le financement entre les universités québécoises. Sans prix plafond, chaque établissement est libre de fixer les frais de scolarité qu'il souhaite, ce qui mène à des écarts importants des factures étudiantes selon les programmes et les institutions. Par ailleurs, permettre aux universités d'augmenter drastiquement leurs frais de scolarité d'une année à l'autre pour une personne étudiante non règlementée brime la communauté étudiante internationale d'une prévisibilité budgétaire. Il est donc nécessaire d'également mettre un prix plafond aux frais de scolarité des personnes étudiantes internationales. Cette mesure permettrait de protéger cette population particulièrement vulnérable, de maintenir l'attrait du Québec à l'international, et de faire de notre système d'éducation un modèle plus équitable et accessible.

REVENDEICATION 8

Que le gouvernement du Québec permette aux personnes diplômées au Québec d'obtenir rapidement le certificat de sélection du Québec (CSQ) immédiatement après la fin de leurs études.

Les personnes étudiantes internationales jouent un rôle clé dans la vitalité académique, économique et sociale du Québec. Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui permet l'obtention rapide de la résidence permanente, est un outil essentiel pour favoriser leur intégration après les études. La suppression en 2024 de l'exigence de 12 mois de travail post-diplôme venait reconnaître qu'il n'est pas justifié d'exiger une année d'expérience sur le marché du travail, car les personnes étudiantes s'intègrent amplement à leur communauté durant leurs études, en plus de contribuer à l'économie québécoise.

²⁶ D'autres modifications récentes ont toutefois restreint l'accès au PEQ, notamment les nouvelles exigences linguistiques et le gel des admissions de novembre 2024 à novembre 2025.

Les multiples modifications au PEQ, dont son gel durant la dernière année, créent un climat d'incertitude et nuisent à l'attractivité du Québec qui engendrent à leur tour une baisse marquée des admissions dans les établissements²⁷. Cette situation a des impacts importants sur les finances des universités, mais également sur plusieurs programmes et laboratoires de recherche qui dépendent des effectifs étudiants internationaux pour fonctionner. Les associations étudiantes revendiquent donc le rétablissement d'un accès stable, équitable et prévisible au PEQ pour toutes les personnes étudiantes internationales, incluant celles inscrites dans des programmes non francophones.

REVENDEICATION 9

Que le gouvernement du Québec rende admissible la communauté étudiante internationale poursuivant des études de niveau universitaire au Québec à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments de la RAMQ moyennant une prime annuelle inférieure aux coûts actuels de leur régime d'assurance privé.

²⁶ Union étudiante du Québec. (2019). *Note sur le Programme de l'expérience québécoise*. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Note-sur-la-revision-du-PEQ.pdf>

²⁷ LaPresse canadienne. (2025). *Le nombre d'étudiants étrangers en chute libre dans les universités du Québec*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2141131/etudiants-internationaux-universites-quebec-baisse>

Le coût élevé de l'assurance privée, imposée aux personnes étudiantes provenant de pays sans entente avec le Québec, ajoute une pression financière importante à une période de vie déjà marquée par l'instabilité et les défis d'intégration. L'absence d'accès au régime public d'assurance maladie de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour une grande partie de la communauté étudiante internationale (CEI)²⁸ constitue un obstacle majeur à leur réussite académique et à leur bien-être. À l'image de six autres provinces et territoires canadiens (Alberta²⁹, Colombie-Britannique³⁰, Saskatchewan³¹, Terre-Neuve³², Nunavut³³ et Nouveau-Brunswick³⁴), le Québec doit inclure la CEI à la RAMQ afin de réduire la précarité étudiante et d'agir aussi comme levier d'attractivité à l'international. De plus, plusieurs programmes universitaires et centres de recherches continuent d'exister grâce aux effectifs étudiants provenant de l'international, permettant ainsi aux programmes et à cette création de savoir de perdurer au Québec, notamment en région.

²⁸ Certains pays ont des ententes de réciprocité permettant aux personnes étudiantes natives de ceux-ci d'avoir accès à la RAMQ

²⁹ Gouvernement de l'Alberta. (2025). *Health care coverage for students and foreign students*. <https://www.alberta.ca/ahcip-students>

³⁰ Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2025). *Eligibility for MSP*. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/health-drug-coverage/msp/bc-residents/eligibility-and-enrolment/are-you-eligible#studywork>

³¹ Gouvernement de la Saskatchewan. (s.d.). *Eligibility for Health Benefits*. <https://www.ehealthsask.ca/residents/health-cards/Pages/Eligibility-for-Health-Benefits.aspx#students>

³² Government of Newfoundland and Labrador. (s.d.). *Medicare Care Plan (MPC)*. <https://www.gov.nl.ca/hcs/mcp/#international-students>

³³ Government of Nunavut. (s.d.). *Nunavut Health Care Plan Coverage*. <https://www.gov.nu.ca/en/health/nunavut-health-care-plan-coverage>

³⁴ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (s.d.). *Applying for Medicare Coverage*. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/health/DrugPlans/content/medicare/ApplyingforaCard.html#3>

7. Violences à caractère sexuel

REVENDEICATION 10

Que le gouvernement du Québec réalise une enquête nationale sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

Malgré l'entrée en vigueur de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* et la mise en œuvre du *Plan d'action 2022-2027 : Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur*, plusieurs éléments fondamentaux restent à concrétiser. L'enquête nationale prévue sur les violences à caractère sexuel (VACS) dans les établissements d'enseignement supérieur a été annulée pour des raisons budgétaires. Afin d'assurer un suivi rigoureux de l'application de la loi et d'orienter les politiques publiques de manière éclairée, l'UEQ revendique la réalisation d'une enquête nationale sur les VACS dans les universités. Cette enquête se doit d'être indépendante, représentative et spécifiquement adaptée à la réalité de la communauté étudiante.

REVENDEICATION 11

Que le gouvernement du Québec interdise les relations intimes en contexte de rapport d'autorité dans le milieu de l'enseignement supérieur.

Un autre enjeu préoccupant concerne les relations intimes où un rapport d'autorité est présent, notamment entre une personne enseignante et une personne étudiante. Bien que la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* exige des codes de conduite pour encadrer ces situations, plusieurs établissements se limitent à les encadrer plutôt qu'à les interdire formellement. Ces relations constituent pourtant un conflit d'intérêts manifeste, compromettant l'objectivité pédagogique et entachant le droit à un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire. Les relations de pouvoir sont un obstacle au consentement libre et éclairé. Les associations étudiantes revendiquent que ces relations soient proscrites sans équivoque dans tous les codes de conduite universitaires.

8. Fonds de recherche du Québec

REVENDECTION 12

Que le gouvernement du Québec augmente le financement du Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le but d'augmenter la valeur des bourses de maîtrise et de doctorat et de financer l'ensemble des demandes recommandées par les comités d'évaluation.

Malgré l'importance reconnue de la recherche, les montants investis dans le Fonds de recherche du Québec (FRQ) n'ont pas connu de réelle croissance depuis plus de 15 ans mis à part une légère augmentation des bourses en 2023³⁵. Ce sous-investissement entraîne une baisse du pourcentage de demandes financées (taux d'octroi) parmi toutes celles étant jugées admissibles. La baisse du taux d'octroi s'explique notamment par l'augmentation du nombre de candidatures admissibles sans que le gouvernement provincial n'ait consenti un réinvestissement significatif pour compenser cette hausse. Elle peut être en partie expliquée par l'ouverture des concours de bourses à la communauté étudiante internationale, une mesure que l'UEQ appuie, car elle permet à la communauté étudiante internationale de contribuer davantage à l'écosystème de recherche et d'innovation du Québec. En 2017-2018, le taux d'octroi variait entre 34,9 % et 43,3 % selon les domaines de recherche³⁶. Selon les résultats préliminaires du concours 2025-2026, il est désormais tombé à seulement 25,0 %, tous secteurs confondus³⁷. En parallèle, le nombre de demandes admissibles a bondi de près de 39 % en cinq ans, passant de 4 833 en 2020-2021³⁸ à 6 884 en 2025-2026³⁹. À titre d'exemple, pour les doctorats dans le domaine de la Société et culture, sur 1423 demandes admissibles, 1321 demandes ont été recommandées par le comité d'évaluation. Or, ici, seulement 343 demandes ont reçu

³⁵ Fonds de recherche du Québec. (2023). *Les FRQ investissent 270,3 M\$ dans les octroi 2023-2024*. <https://frq.gouv.qc.ca/les-frq-investissent-2703-m-dans-les-octrois-2023-2024/>

³⁶ Union étudiante du Québec (UEQ). 2023. *L'accessibilité aux programmes de bourses du Fonds de recherche du Québec*. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-FRQ---version-finale.pdf>

³⁷ Fonds de recherche du Québec. (2025). *Offres de financement – concours 2025-2026*. Gouvernement du Québec. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/04/offres-de-financement-2025-2026-1.pdf>

³⁸ Fonds de recherche du Québec. (2021). *Offres de financement – concours 2020-2021*. Gouvernement du Québec. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/05/offres-de-financement-2021-2022.pdf>

³⁹ Fonds de recherche du Québec. (2025). *Offres de financement – concours 2025-2026*. Gouvernement du Québec. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/04/offres-de-financement-2025-2026-1.pdf>

une offre de financement de la part du FRQ⁴⁰. Il est donc évident que le nombre de bourses n'est pas suffisant.

Par ailleurs, le montant actuel des bourses ne couvre souvent pas les frais de subsistance des personnes étudiantes. Alors que le gouvernement fédéral a récemment procédé à un rattrapage sans précédent dans le financement de ses organismes subventionnaires fédéraux, augmentant substantiellement le nombre et le montant des bourses offertes aux cycles supérieurs⁴¹, le Québec, lui, accuse un net retard. Les bourses provinciales sont de 20 000\$ pour la maîtrise et 25 000\$ pour le doctorat tandis qu'elles sont respectivement de 27 000\$ et 40 000\$ au fédéral. Cette disparité mine l'attractivité du Québec pour la recherche étudiante qui est par ailleurs un vecteur essentiel à l'innovation.

Ainsi, pour accroître l'accessibilité aux cycles supérieurs et contribuer à former une main-d'œuvre qualifiée, les associations étudiantes du Québec demandent que le financement des programmes de bourses étudiantes du FRQ soit augmenté, correspondant à un investissement annuel de 65 M\$ récurrents.

⁴⁰ Fonds de recherche du Québec. (2025). *Offres de financement – concours 2025-2026*. Gouvernement du Québec. <https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2025/04/offres-de-financement-2025-2026-1.pdf>.

⁴¹ Gouvernement du Canada. (2024). *Budget 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*. <https://budget.canada.ca/2024/home-accueil-fr.html#pdf>.

9. Communauté étudiante autochtone

REVENDEICATION 13

Que le gouvernement du Québec forme l'ensemble du personnel universitaire à la sécurisation culturelle afin que les personnes enseignantes et employées connaissent et comprennent les réalités des communautés autochtones et les spécificités des personnes étudiantes des Premiers Peuples.

Cette recommandation est reprise du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), partenaire de l'UEQ en matière de représentation autochtone⁴².

La réussite éducative et la persévérance scolaire des communautés autochtones dépendent en grande partie de la capacité des établissements postsecondaires à offrir un environnement d'apprentissage respectueux et adapté à leurs réalités. Cette méconnaissance de celles-ci peut entraîner des incompréhensions, des préjugés et même des discriminations, ce qui alourdit inutilement le parcours académique des personnes étudiantes autochtones et contribue à l'exclusion.

La formation à la sécurisation culturelle représente une mesure structurante et incontournable pour renverser cette situation. En donnant au personnel enseignant et aux autres personnes employées les outils nécessaires pour reconnaître, comprendre et respecter les spécificités des communautés autochtones, cette formation permet d'instaurer un climat éducatif inclusif, sécurisant et équitable. Elle contribue également à valoriser les savoirs et les cultures autochtones dans l'espace académique, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et la réussite scolaire des personnes étudiantes concernés.

Le gouvernement du Québec a donc la responsabilité de rendre cette formation obligatoire et accessible dans l'ensemble du réseau postsecondaire. Une telle mesure constituerait un pas concret vers la réconciliation et la reconnaissance des droits des Premiers

⁴² Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec. (2020). *Boîte à outils*. <https://www.rcaa.qc.ca/wp-content/uploads/2020/03/RCAAQ-Boîte-à-outils-2020-Favoriser-la-persévérance-et-la-réussite-éducative-des-étudiants-autochtones-au-postsecondaire-FR.pdf>

Peuples, tout en améliorant la qualité du système d'enseignement supérieur québécois dans son ensemble. Investir dans la sécurisation culturelle, c'est investir dans une société plus juste, inclusive et respectueuse de sa propre diversité.

REVENDEICATION 14

Que le gouvernement du Québec reconnaisse pleinement le droit des Premiers Peuples à assumer leur pleine autodétermination éducative, de la petite enfance jusqu'aux études universitaires. Cette reconnaissance doit se traduire par un appui concret, durable et structurant au développement, à la mise en œuvre et à la gestion de programmes éducatifs conçus par et pour les Premiers Peuples, en harmonie avec leurs langues, leurs traditions, leurs valeurs et leurs approches pédagogiques distinctes.

Cette recommandation est reprise du Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN), partenaire de l'UEQ en matière de représentation autochtone.

À la lumière des constats révélés dans le rapport de la Vérificatrice générale publié en novembre 2024⁴³, il est urgent que le gouvernement agisse de manière tangible pour soutenir les apprenantes et apprenants autochtones dans leur épanouissement personnel, culturel et collectif. Cela implique notamment la mise en place et la valorisation d'environnements sécurisants d'apprentissage qui reflètent leur identité et leurs besoins spécifiques, à toutes les étapes de leur parcours scolaire.

Conformément aux nombreux appels à l'action visant la Réconciliation entre le gouvernement et les Premiers Peuples, il est impératif de garantir un accès réel et équitable à une éducation culturellement pertinente, sécurisante et respectueuse des identités autochtones. Cela inclut le financement adéquat des institutions éducatives autochtones et la reconnaissance officielle des savoirs et pédagogies traditionnelles comme fondements de l'apprentissage. Elle comprend aussi l'intégration des langues et cultures autochtones comme pierre angulaire de transmission du savoir, ainsi que le respect des situations linguistiques des communautés des Premiers Peuples du point de vue académique.

⁴³ Vérificateur général du Québec. (2024). *Réussite éducative des élèves autochtones*. https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/209/VGQ_Nov2024_ch4-Autochtones_web.pdf

10. Transition socioécologique

REVENDEICATION 15

Que le gouvernement du Québec assure une aide financière aux universités menant des projets d'efficacité énergétique et de conversion des énergies vers des sources durables afin que les universités québécoises atteignent la carboneutralité d'ici 2030 au plus tard.

Les universités sont l'un des plus grands pollueurs du secteur institutionnel québécois avec 14% de l'émission totale de GES pour ce secteur, principalement en raison du chauffage au mazout et au gaz naturel de leurs bâtiments. Bien que le *Plan pour une économie verte 2030* du gouvernement mise sur l'expertise universitaire pour le développement de technologies vertes, les universités continuent paradoxalement de dépendre des énergies fossiles pour chauffer leurs infrastructures. Certaines universités commencent à prendre en compte leur empreinte environnementale, mais la transition énergétique demeure trop lente, freinée notamment par un manque de financement. Or, les conclusions du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rappellent avec force que l'usage des énergies fossiles est un facteur central des changements climatiques. Mis en place en 2023, le programme *ÉcoPerformance* vise à soutenir les universités dans le remplacement de leurs systèmes de chauffage à base d'énergies fossiles par des technologies utilisant des sources renouvelables. Toutefois, les fonds alloués dans le cadre de ce programme demeurent largement insuffisants pour couvrir les coûts réels associés à ce type de transition énergétique. Lors de la COP29, le gouvernement annonçait d'ailleurs la mise en place de nouvelles règles pour encadrer l'utilisation du gaz naturel dans le secteur des bâtiments⁴⁴ venant impacter les établissements universitaires.

Il est donc impératif que le gouvernement soutienne financièrement les établissements universitaires afin qu'ils amorcent une transition vers la carboneutralité. Conscientes de

⁴⁴ Gouvernement du Québec. (2024). *Encadrement du gaz naturel dans le secteur des bâtiments - Un plan pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2040*.
<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/encadrement-du-gaz-naturel-dans-le-secteur-des-batiments-un-plan-pour-atteindre-100-denergies-renouvelables-a-lhorizon-2040-59617>

l'urgence climatique et de l'exemplarité nécessaire du milieu de l'enseignement supérieur, les associations étudiantes du Québec réclament que le gouvernement du Québec donne les moyens aux universités de s'engager concrètement dans la transition socioécologique.

REVENDEICATION 16

Que le gouvernement du Québec s'engage à refuser tout projet de pipelines, d'oléoducs, de gazoduc, d'usine de liquéfaction de gaz naturel ou de développement des hydrocarbures.

La construction de nouvelles infrastructures liées aux énergies fossiles, telles que les pipelines, les oléoducs ou les usines de liquéfaction de gaz naturel, va à l'encontre des engagements climatiques du Québec et compromet directement l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. C'est d'ailleurs en vertu de cet objectif que le gouvernement du Québec a adopté, en 2022, la *Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités*. Il serait donc incohérent que le Québec facilite la production d'hydrocarbures, en approuvant un projet visant à leur exportation. Ces projets contribuent non seulement à accroître la dépendance aux énergies polluantes, mais entraînent également des risques environnementaux majeurs, notamment en ce qui concerne la contamination des sols et des cours d'eau, la destruction d'habitats naturels et l'augmentation des émissions de méthane, un gaz à effet de serre ayant un impact particulièrement élevé. Un tel projet de gazoduc et d'usine de liquéfaction de gaz naturel est actuellement en élaboration par un promoteur privé⁴⁵.

Ainsi, refuser tout projet d'expansion des infrastructures fossiles constitue non seulement un geste cohérent avec les objectifs climatiques du Québec, mais également une condition essentielle pour assurer une transition socioécologique responsable. Un tel projet de gaz naturel liquéfié est actuellement en élaboration par Marinvest Energy, qui

⁴⁵ Shields, A. (2025). *Le gouvernement Legault est « ouvert » au projet de GNL de Marinvest Energy*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/environnement/897484/gouvernement-legault-est-ouvert-projet-gnl-marinvest-energy>

multiplie les rencontres de lobbying pour obtenir des appuis politiques au projet⁴⁶. Il est impératif que le gouvernement provincial évite de même considérer un tel recul environnemental et cesse rapidement son lobbying avec Marinvest Energy.

⁴⁶ Shields, A. (2025). *Les promoteurs du projet de GNL de la Côte-Nord actif depuis des mois auprès du gouvernement Legault*. LeDevoir. <https://www.ledevoir.com/actualites/environnement/911658/promoteurs-projet-gnl-cote-nord-actifs-depuis-mois-aupres-gouvernement-legault>

11. Réforme du mode de scrutin

REVENDEICATION 17

Que le gouvernement du Québec réforme le mode de scrutin pour refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire.

Le mode de scrutin québécois, basé sur un système majoritaire uninominal à un tour, engendre depuis longtemps des distorsions entre la volonté exprimée dans les urnes et la composition de l'Assemblée nationale. Par exemple, suite aux élections de 2022, la Coalition avenir Québec (CAQ) a obtenu 41% des votes, mais 72% des sièges. À l'inverse, le Parti québécois (PQ) et le Parti libéral du Québec (PLQ) ont obtenu un nombre de vote similaire, respectivement 14,61% et 14,37%, mais un nombre d'élus complètement différent, 3 pour le PQ et 21 pour le PLQ. Cette situation contribue à miner la confiance des citoyennes et citoyens envers nos institutions démocratiques et réduit la légitimité perçue de notre système politique.

Une réforme du mode de scrutin est donc essentielle. Elle doit avant tout viser à refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire, afin que chaque vote compte réellement. Elle doit également favoriser une représentation égalitaire entre les femmes et les hommes, condition indispensable pour tendre vers une démocratie véritablement inclusive. Dans la même optique, un nouveau système électoral devrait incarner la diversité québécoise en permettant à des voix issues de différentes communautés, cultures et parcours de prendre part pleinement à la vie politique. De plus, le Québec doit se doter d'un mode de scrutin qui favorise le pluralisme politique, c'est-à-dire qui reconnaît la richesse et la pertinence d'une variété de visions, de sensibilités et de projets de société. Enfin, la réforme doit être pensée de manière à garantir la place des régions, afin que celles-ci continuent de jouer un rôle central dans la vie démocratique québécoise et que les réalités locales soient entendues et représentées.

En revendiquant une telle réforme, l'Union étudiante du Québec s'inscrit dans une volonté de modernisation démocratique, dans l'intérêt de toute la population, mais aussi de la

communauté étudiante, qui aspire à un Québec où les institutions reflètent réellement la diversité et les aspirations de la société.

Loïc Goyette, coordonnateur aux affaires sociopolitiques 2025-2026

Sabrina Demers, coordonnatrice à l'enseignement supérieur 2025-2026